



PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD – PAS-DE-CALAIS

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Unité Territoriale  
du Hainaut-Cambrésis-Douaisis  
Parc d'Activités de l'Aérodrome  
BP 40137  
59303 Valenciennes cedex

Affaire suivie par

Référence : /V2.2011.724

Prouvy, le 28 novembre 2011

**RAPPORT DE L'INSPECTION  
DES INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR PASSAGE EN CODERST**

---

**OBJET** : GREEN METAL FRANCE SAS à ONNAING.  
Demande de bénéfice de l'antériorité au titre des rubriques 2791, 2713 et 1435.

**REF.** : Transmission préfectorale du 29 septembre 2010.

**1 *IDENTITE DU DEMANDEUR***

- Raisons sociale : SAS GREEN METAL France
- Siège social : Parc d'activités de la Vallée de l'Escaut – BP 28 - 59264 ONNAING
- Adresse du site : Parc d'activités de la Vallée de l'Escaut – BP 28 – 59264 ONNAING
- Activité principale : Récupération de déchets triés
- Situation administrative : Arrêté préfectoral d'autorisation du 15 novembre 2005.

**2 *OBJET***

Par sa transmission citée en référence, Monsieur le Préfet demande à l'Inspection des installations classées son avis sur le courrier de la société GREEN METAL France SAS du 17 septembre 2010.

Elle a pour objet de prendre en compte la demande :

- de bénéfice des droits acquis au titre des nouvelles rubriques 2791, 2713 et 1435 de la nomenclature des installations classées,
- de régularisation de son stockage de liquides inflammables.

**3 *OBSERVATION ET AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES***

- *Demande de bénéfice des droits acquis – Modifications suite à l'évolution de la nomenclature des installations classées d'avril 2010*

La société GREEN METAL bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation du 15 novembre 2005 notamment pour l'exploitation des rubriques suivantes :

- 167A-3 pour un traitement, par compactage, de chutes métalliques neuves,

Green-Metal\_Onnaing\_RapportCoderst\_070.03360\_28112011

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – « certifiée Iso 9001 : 2008 »

44 rue de Tournai – 59019 Lille cedex

Tél : 03 20 13 48 48 - Télécopie : 03 20 13 48 78 - <http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/>

- 286 pour un stockage et récupération de déchets de métaux sur une surface de 1704 m<sup>2</sup>,
- 1434 pour la distribution de liquides inflammables pour un débit équivalent de 0,6 m<sup>3</sup>/h,

La société demande le bénéfice des droits acquis pour les rubriques :

- 2791 (ex 167A) pour une installation de traitement de déchets non dangereux pour une capacité de 250 t/j,
- 2713 (ex 286) pour le transit, regroupement ou tri de métaux ou déchets de métaux non dangereux pour une surface de 1704 m<sup>2</sup>,
- 1435 (ex 1434) pour une station service, le volume annuel équivalent distribué étant de 8,8 m<sup>3</sup>.

Ces rubriques ayant été nouvellement créées en avril 2010.

En conséquence, le site relève de l'autorisation pour les rubriques 2791 et 2713 et est non classé pour la rubrique 1435.

La DREAL propose de donner une suite favorable à cette demande, le site étant déjà connu de nos services pour cette exploitation et régulièrement autorisé pour ces activités.

- Stockage de liquides inflammables (rubrique 1432)

La société bénéficie d'un arrêté préfectoral d'autorisation du 15 novembre 2005 pour un stockage enterré de 2,5 m<sup>3</sup> de fuel avec une double enveloppe avec détecteur de fuite (capacité équivalente de 0,1 m<sup>3</sup>).

Or le stockage qui a été mis en place sur le site est de 5 m<sup>3</sup> dans des conditions de stockage équivalentes. Aussi, l'exploitant demande la régularisation de ce stockage. Aussi, la capacité équivalente est de 0,2 m<sup>3</sup> et relève d'un régime non classé pour la rubrique 1432.

#### **4 SUITES ADMINISTRATIVES**

L'Inspection des installations classées propose au Préfet du Nord de soumettre le projet d'arrêté joint en annexe à l'avis de membres du CODERST. Celui-ci met à jour les rubriques exploitées par la société.

L'Inspecteur des Installations Classées

Vu et transmis à Monsieur le Chef du Service Risques  
 Prouvy, le 28 novembre 2011  
 Le Chef d'Unité

Vu et transmis avec avis conforme à :

- Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais, Préfet du Nord – DiPP/BICPE  
 12 et 14 rue Jean Sans Peur  
 59039 LILLE CEDEX  
 pour passage en CODERST

Douai, le  
 Pour le Directeur et par délégation,  
 L'Ingénieur des Mines,  
 Chef du Service Risques